



## **Anne Hidalgo demande aux conseillers de Paris en logement social de déménager**

«

Depuis 2001, 55.000 logements sociaux ont été attribués sur le contingent de la Ville de Paris, dans des conditions de rupture par rapport aux pratiques antérieures.

Une procédure équitable et transparente a été mise en place en matière de désignations, dans laquelle le Maire de Paris n'intervient pas. Elle repose sur une commission pluraliste où siègent des associations, et sur des critères de priorité rendus publics.

J'ai de plus pris l'engagement devant les Parisiens d'aller plus loin sur la clarté et la lisibilité des règles d'attributions. Le dispositif de cotation de la demande de logement, qui a été présenté au dernier Conseil de Paris, sera ainsi mis en œuvre le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

S'agissant spécifiquement des élus, j'entends lever toute ambiguïté. Comme mon prédécesseur s'y était engagé, aucun logement n'a été attribué à un adjoint au Maire ou à un Conseiller de Paris depuis 2001, ni ne le sera à l'avenir.

Les élus qui occupent actuellement des logements relevant des droits de réservation de la Ville ou du parc de ses bailleurs se les sont vus attribuer avant 2001, ou ont été élus postérieurement à l'attribution.

Ma position à leur sujet est toutefois claire : je souhaite qu'aucun conseiller de Paris ne puisse bénéficier de ces logements, et donc que les élus concernés prennent leurs responsabilités et quittent ces logements.

La commission de déontologie qui sera mise en place dès l'été examinera les éventuelles situations exceptionnelles fondant des demandes de dérogation à cette règle, et rendra ses conclusions aux élus en question et à moi-même.

**Anne Hidalgo**

Maire de Paris

»